

Le Montierois

OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE 2019

☎ : 03.44.51.76.61 - ✉ : 03.44.19.57.31

✉ : mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>



Etang de Montiers (date non connue)

Informations de la commune

ASSAINISSEMENT

Vous avez jusqu'au 15 juillet 2020 pour vous raccorder et bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN). Pour cela vos travaux doivent impérativement être facturés avant cette date.

Les étapes :

Je demande des devis à des entreprises. Je pense à inclure la vidange de ma fosse actuelle avec les travaux de raccordement de ma maison.

1. Je fais réaliser la vidange de ma fosse et les travaux de raccordement en respectant le guide des bonnes pratiques de raccordement en domaine privé.

2. Je contacte la société VERDI au 03.44.13.13.58 pour qu'elle réalise deux contrôles de conformité : un en tranchée ouverte et un autre en tranchée fermée. Elle établira un certificat de conformité qui sera adressé à la

Communauté de Communes du Plateau Picard. Ces contrôles sont obligatoires que je souhaite solliciter des aides ou non.

3. J'adresse à la société VERDI - 2 rue Jean-Baptiste Godin - 60000 BEAUVAIS : ma facture, mon certificat de vidange de fosse avec son bordereau de suivi des déchets et mon RIB.

Les aides :

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Vous n'avez aucune demande à faire. Le dossier que vous aurez transmis à la société VERDI lui sera directement adressé.

Pour toute demande concernant les taux et plafonds de cette aide, n'hésitez pas à contacter le Pôle Environnement au 03.69.12.50.67.

Attention pour pouvoir en bénéficier, vos travaux doivent impérativement être facturés avant le 15 juillet 2020. Passé ce délai, aucune subvention ne pourra vous être versée.

D'autres aides (sous conditions de ressources) peuvent vous être proposées notamment par votre caisse de retraite, la Caisse d'Allocations Familiales (prêt) ou le Conseil Départemental de l'Oise (à solliciter avant de faire les travaux).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Collecte du recensement : du 16 janvier au 15 février 2020

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Coordonnateur communal : Mme Catherine Vincent

Agent recenseur : Mme Isabelle Outrequin

Comment ça se passe ? Un agent recenseur se présentera à votre domicile muni de sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. Vous pourrez alors décider avec lui du mode d'enquête : soit en ligne, soit sur papier.

Lettres aux habitants :

Cette lettre, remise dans vos boîtes aux lettres en semaine 2, est personnelle, et vous propose deux choix pour le recensement.

✓ **Déclaration en ligne**, solution la plus simple et rapide (à privilégier vous disposez de 3 jours pour déclarer en ligne).

✓ **Déclaration sur document papier** : Dans ce cas, l'agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement quel que soit leur âge ainsi qu'une notice d'information sur le recensement.

Important : Pensez à bien remettre le questionnaire à la date indiquée par mon agent recenseur. Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE : www.insee.fr

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet **d'aucun contrôle administratif ou fiscal.**

Merci d'avance de réserver un bon accueil à l'agent recenseur.

PERMANENCE DE LA MAIRIE

La permanence du mardi ne sera pas assurée les **24 et 31 décembre 2019.**

ELECTIONS MUNICIPALES

Elles se dérouleront les **15 et 22 mars 2020.**

Si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la commune (en cas d'aménagement), vous pouvez vous inscrire jusqu'au 7 février 2020. Pour les jeunes de nationalité Française qui viennent d'obtenir la majorité, ils sont inscrits d'office, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans (si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au 2^{ème} tour).

RECENSEMENT MILITAIRE

Il concerne les jeunes français de 16 ans et doit être fait dans les 3 mois suivant la date anniversaire.

Les jeunes doivent fournir leur numéro de téléphone portable et leur adresse mail valide ; ils ont la possibilité de créer un compte sur « majdc.fr » en tant qu'administrés, 6 mois après le recensement en Mairie. Le délai de convocation à la JDC après le recensement est de 9 à 12 mois.



AGENDA

- **Rencontres culinaires** :
Rendez-vous le 1^{er} lundi de chaque mois.
- **Mercredi 23 Octobre** : Dernier ramassage des déchets verts.
Reprise en avril 2020.



○ Lundi 11 novembre



Le 11 novembre est le jour choisi pour célébrer la fin de la première guerre mondiale en France, le retour à la paix, et surtout de **rendre hommage à tous les combattants morts pour notre pays : la France.**

Une vente de « bleuets de France » s'effectuera sur place.

Le Maire et son Conseil Municipal vous invitent à la commémoration **devant le monument aux morts.**

Voici le programme du déroulement de la cérémonie :

- 11H15 -Vente de bleuets
- 11H30 -Hommage aux enfants de Montiers
 - Lecture d'une lettre par un enfant de Montiers
- 11H50 -Déplacement vers le cimetière pour déposer d'une fleur sur les 11 tombes de nos soldats inhumés dans le cimetière communal, par les enfants
- 12H10 -Vin d'honneur offert à la salle des fêtes

○ Vendredi 22 novembre

ALC théâtre vous propose une pièce de théâtre « maman pète les plombs ». Rendez-vous à 20h30 à la salle des fêtes. Participation libre.

○ Samedi 14 décembre - **Colis des seniors**

Comme chaque année, le Conseil Municipal remettra le colis de Noël aux seniors du village.

Rendez-vous à **11h à la salle des fêtes** pour partager un apéritif et vous offrir votre colis.

Pour les personnes à mobilité réduite, les colis vous seront apportés à votre domicile.

Pour ceux ne pouvant se joindre à nous ce jour-là, le colis sera à récupérer à la mairie le lundi 16 décembre de 15h à 17h ou le mardi 17 décembre pendant la permanence, de 17h à 19h.

○ Dimanche 15 décembre - **Noël des enfants.**

Le rendez-vous est fixé à **16H30 à la salle des fêtes.** Le programme fera l'objet d'une parution ultérieure.

.....
A VENIR

○ Dimanche 12 janvier 2020 : Vœux du Maire

○ Mardi 04 février 2020 : Univers gate (théâtre) à 19h30 à la salle des fêtes